Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241125-D119_221124-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux novembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 14 novembre 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 33

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Chhun-Na LENGLART 5ème Vice-Présidente, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Christine BONNIEUX, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Jean-Michel BROGNIEZ, Guillaume CAPARD, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, David MULLER, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Olivier GUERIN, Emmanuel LAUSSINOTTE, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Michel MARESCOT, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Véronique BOURNE, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Louis RONSSIN, pouvoir à Chhun-Na LENGLART

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D119_221124

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE
Approbation

L'axe 3 du plan d'action du Plan Climat Air Énergie Territorial (approuvé le 19 novembre 2021) intitulé « Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050 », comprend trois orientations :

- Orientation 1 : Gérer les flux à l'entrée du territoire
- Orientation 2 : Valoriser la pratique du vélo et le partage de l'espace public
- Orientation 3 : Diminuer la part de la voiture individuelle et carbonée dans les flux domicile-travail et les déplacements touristiques.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241125-D119_221124-DE

Pour répond re aux orientations 2 et 3, la Communauté de Communes, Autorité Organisatrice de la Mobilité locale depuis le 1er juillet 2021, s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Directeur Cyclable.

En effet, face aux enjeux environnementaux, à l'évolution rapide des pratiques touristiques tournées vers le vélo-loisirs/itinérant et pour faire évoluer les habitudes de déplacement au quotidien, l'adaptation du territoire aux mobilités actives est nécessaire.

Le développement de la pratique du vélo sur le territoire suppose un projet d'ensemble mêlant : développement des aménagements cyclables et du stationnement vélo, renforcement de la sécurité des cyclistes, intermodalité, déploiement de services-vélos, conception d'une stratégie de communication et de sensibilisation, accompagnement au changement de comportement… La définition d'une stratégie cohérente de développement de l'usage du vélo est donc formalisée dans le Schéma Directeur Cyclable.

Le 02 avril 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes a approuvé le diagnostic, les enjeux et les objectifs de ce Schéma. Afin de le finaliser, un plan d'action a été travaillé par les élus membres de la Commission Transition Énergétique, en lien étroit avec les communes (compétentes en matière de voirie) et les partenaires. Une étude de faisabilité technique et financière portant sur six points de discontinuités cyclables identifiés sur le territoire (réalisation 2023/2024) a également enrichi ce plan d'action, composé de quatre axes aux enjeux complémentaires :

- Renforcer le maillage cyclable
- Développer les stationnements vélo
- Déployer les services vélo
- Informer, promouvoir et accompagner

Un dispositif de suivi ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissement complètent ce plan d'action.

Suite à l'avis favorable de la Commission Transition Énergétique réunie le vendredi 27 septembre 2024, il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- approuver le Schéma Directeur Cyclable intercommunal, annexé à la présente délibération.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le Schéma Directeur Cyclable intercommunal, annexé à la présente délibération.

Le Président :
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 04/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 014-241400415-20241125-D119_221124-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : IHSANE ROUX
Date de signature : 02/12/2024
Qualité : I.Roux - Secrétaire de séance

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 27/11/2024
Qualité : Président

Philippe AUGIER
Président

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org